

Image not found or type unknown



caution non redue par notre ancienne propriétaire

Par **douyere**, le **18/03/2010 à 11:20**

Madame, Monsieur,

Ayant quitté notre ancien logement fin mai 2009, pour habiter une nouvelle habitation, sans entreprise bruyante à coté, notre ancienne propriétaire refuse toujours de nous redonner notre caution de deux mois de loyer. Nous lui avons écrit par lettre A/R qu'elle a refusé de prendre à la poste. Que pouvons-nous faire pour enfin avoir gain de cause, surtout que nous avons réglé notre loyer par virement jusqu'à notre départ. Merci de vos conseils.

Michel Douyère 71ans et Nicole Chaveron 67 ans.

tél/fax : 05 56 41 40 11

à Vendays-Montalivet